



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

fw

MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le HUITIEME (8^e) jour du mois DE MARS DE l'an DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévit et de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le gouvernement provincial, la rencontre se tient à huis clos sur la plateforme numérique ZOOM.

Sont présents : MM Guy Ouellet, Joshua Richer et Paul Stuart ;
MMES Frances Bonenfant, Deborah Bishop et Hélène Hamel

Formant quorum sous la présidence du maire M Philippe Dutil.

Le directeur général et greffier, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.0

2021-03-9414

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

3.01

2021-03-9415

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes (3.1)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB
GREFFIER
RQ
MAIRE

Cependant, durant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial exige que les municipalités publient le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead afin de solliciter les citoyens à acheminer leurs questions à poser aux membres du conseil.

| Nom du/de la citoyen(ne) | Sujet |
|--------------------------|---------------------------------------|
| M. Philippe Ruf | Recyclage du plastique agricole. |
| Mme. Sylvie Boudreau | Lieu de résidence de M. Joshua Richer |

5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)

5.01 Rapport des délégations de pouvoir (5.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2021, lesquels sont joints à la présente (Annexes A et B). Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Allen Desrosiers : | 16 866, 26 \$ |
| Jean-Charles Bellemare : | 1 884,21 \$ |

5.02 Rapport des revenus et des dépenses (5.02)

Le directeur général dépose (Annexe C) l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période allant du 1^{er} au 31 janvier 2021, lequel est joint à la présente.

5.03 Rapport d'activités (5.03)

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de février 2021.

5.04 Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle (5.04)

Le directeur général dépose (Annexe D) la liste des bénéficiaires de la subvention d'accès à la propriété pour le mois de février 2021.

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01 Comptes payés et à payer (6.01)

2021-03-9416

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés (annexe E) et à payer (annexe F) lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

| | |
|--|---------------|
| Comptes payés en février 2021 : | 114 214,06 \$ |
| Comptes à payer en mars 2021 : | 929 214,14 \$ |
| Décompte progressif no.9 (projet usine de Rock Island) : | 993 620,50 \$ |

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs (Annexe G) au 28 février 2021.

6.03
2021-03-9417

Formation élection 2021 (6.03)

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et greffier à s'inscrire à la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec sur l'organisation d'élections ;

QUE le conseil autorise la dépense de DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (225 \$) plus taxes, pris à même le budget de formation pour les employés de l'administration.

ADOPTÉE

6.04
2021-03-9418

Archives municipales : octroi d'un contrat (6.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'une grande quantité de documents papiers dans ses archives ;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'organisme public, la gestion des documents de la Ville de Stanstead est encadrée par la *Loi sur les archives* (RLRQ c A-21.1) et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c A-2.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des documents sont maintenant produits en format électronique ;

CONSIDÉRANT QUE les archives de la Ville de Stanstead étaient gérés selon un calendrier de conservation produit par une firme externe ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation présentement en vigueur est désuet et qu'aucun employé présentement à l'embauche n'a les connaissances et la formation nécessaires au maintien du système d'archives ;

CONSIDÉRANT QUE la présente situation pose un problème important pour l'organisation de l'information à l'interne ainsi qu'un risque de perte de documents ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a sollicité des offres de services professionnels et recommande celles d'Archives Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont obtenu et pris connaissance des offres de services ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à accepter pour et au nom de la Ville de Stanstead les offres de services suivantes :



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

P.Q.

MAIRE

| No. soumission | Objet | Montant |
|----------------|--|------------------|
| 059 | Politique de gestion des documents essentiels | 2 100 \$ |
| 060 | Inventaire, traitement, analyse et déclasséement des dossiers aux archives | 9 885 \$ |
| 061 | Implantation d'un système de gestion, de classement et d'organisation des documents numériques | 8 225 \$ |
| 062 | Révision du calendrier de conservation | 3 500 \$ |
| 063 | Inventaire, traitement, analyse et déclasséement des dossiers actifs | 1 600 \$ |
| 064 | Numérisation de dossiers de propriétés (matricules) | 13 318 \$ |
| | Total | 38 628 \$ |

QUE les membres du conseil municipal autorisent la dépense totale de TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-HUIT DOLLARS (38 628 \$) pour les SIX (6) soumissions ci-mentionnées ;

QUE le montant soit approprié du surplus libre.

ADOPTÉE

6.05
2021-03-9419

Cotisation annuelle 2021 : Ordre des urbanistes du Québec (6.05)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent la dépense de SEPT CENT CINQ DOLLARS ET CINQ SOUS (705,05 \$) afin de couvrir les frais de cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec pour Jean-François Joubert.

ADOPTÉE

6.06
2021-03-9420

Appel d'offres no.2021-03 : modification (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite acheter une chargeuse rétro-caveuse neuve ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a apporté des modifications au devis faisant en sorte que la date limite pour déposer une soumission a été repoussée 9 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le devis modifié a été présenté aux élus en annexe (Q) et que ceux-ci s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général a lancé l'appel d'offres public no.2021-03 avec les modifications apportées au devis.

ADOPTÉE

6.07
2021-03-9421

Exercice d'équité salariale : octroi d'un contrat (6.07)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à son dernier exercice de maintien de l'équité salariale en 2016 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'équité salariale* (E12.0001), les employeurs doivent effectuer l'évaluation du maintien à tous les 5 ans après un exercice initial d'équité salariale ou un précédent le maintien ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a sollicité les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'effectuer un mandat de révision dudit maintien de l'équité salariale, conformément à la législation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services en annexe (R) et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent la trésorière, Mme Chantal Charest, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, le contrat de révision de l'exercice de maintien de l'équité salariale avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant maximal de TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE DOLLARS (3 230 \$), plus taxes applicables.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

Aucun point à l'ordre du jour.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

Plan de mise en œuvre – sécurité incendie (8.01)

Le directeur général dépose le rapport d'activités pour l'année 2020

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2021-03-9422

Contrat de balayage des rues 2021 (9.01)

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil de Ville de Stanstead octroi un contrat d'une valeur de SIX MILLE DEUX CENT HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ SOUS (6 208,65 \$) à l'entreprise Yannick Jean pour le balayage mécanique des rues de Stanstead.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

| | |
|---|---|
| <p><u>10.0</u> <u>10.01</u> <u>2021-03-9423</u></p> | <p><u>HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)</u></p> <p><u>Conteneur de recyclage du verre (10.01)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent encourager le recyclage et la réutilisation du verre ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce matériel est peu recyclé et réutilisé dans le processus normal de gestion des matières résiduelles ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget 2021 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Matrec ;</p> <p><i>Il est proposé par Hélène Hamel Appuyé par Deborah Bishop Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à convenir d'une entente avec l'entreprise Matrec pour la location d'un conteneur de recyclage du verre et la vidange périodique de celui-ci pour un montant de CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175 \$) par mois ; DEUX CENT DOLLARS (200 \$) plus le carburant pour la livraison initiale, et un montant de HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS, plus carburant (850 \$) pour chaque collecte, plus taxes applicables.</p> <p>ADOPTÉE</p> |
| <p><u>11.0</u> <u>11.01</u> <u>2021-03-9424</u></p> | <p><u>LOISIRS ET CULTURE (11.0)</u></p> <p><u>Camp de jours 2021 – embauche d'une coordonnatrice et d'une assistante-coordonnatrice (11.01)</u></p> <p><i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Deborah Bishop Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à embaucher MMES Megan St-Pierre et Kayley Smith à titre de coordonnatrice et assistante-coordonnatrice, respectivement, pour la saison 2021 du camp de jours estival de la Ville de Stanstead ;</p> <p>QUE le directeur général convienne d'un contrat de travail avec les deux employés, selon les termes et les taux en vigueur.</p> <p>ADOPTÉE</p> |
| <p><u>11.02</u> <u>2021-03-9425</u></p> | <p><u>Droit de passage : lien entre la piste cyclable et la rue Willow (11.01)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite développer les services offerts aux cyclistes empruntant le réseau local ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'une piste cyclable liant les secteurs de Beebe et Stanstead et permettant de rejoindre le Sentier nature Tomifobia ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville a aménagé la Halte Kathan derrière son hôtel de ville ;</p> |



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021


GREFFIER


MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite pouvoir relier la piste cyclable à la halte cycliste en empruntant le chemin Willow ;

CONSIDÉRANT QUE le Stanstead College possède un sentier qui se trouve à être le prolongement du chemin Willow et qui permet de rejoindre la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite de convenir d'un droit de passage avec le Stanstead College, selon lequel la Ville assumerait les coûts d'entretien et d'assurance dudit sentier ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal demandent au Stanstead College de permettre un droit de passage sur le sentier qui se trouve à être le prolongement du chemin Willow et ce, jusqu'à la piste cyclable située à l'ouest ;

QUE le conseil mandate son directeur général pour convenir d'une entente avec le Stanstead College pour ce droit de passage.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – février 2021 (12.01)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de février et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.02

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières : Association maçonnique de Stanstead (12.02)

2021-03-9426

CONSIDÉRANT QUE la *Commission municipale du Québec* (CMQ) a transmis à la Ville, le 18 février 2021, une lettre (annexe L) l'informant que l'Association maçonnique de Stanstead avait été avisé qu'afin d'obtenir la confirmation de la reconnaissance obtenue en février 2012, l'organisme devait faire la démonstration à la CMQ que les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) sont toujours remplies ;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ a également transmis à la Ville une lettre l'informant notamment de sa possibilité de demander, avant le 15 avril 2021 à la Commission l'ouverture d'une audience concernant ladite révision ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a jusqu'au 5 avril 2021 pour transmettre les documents confirmant son intention de demander une reconduction de sa reconnaissance aux fins d'exemption des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT la nature des activités exercés par l'organisme cis au 560, rue Dufferin, à Stanstead ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

P. D.

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 560, rue Dufferin (Association maçonnique de Stanstead).

ADOPTÉE

Dérogation mineure 2021-01 : 120, rue Beaudoin (12.03)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour aménager un abri de 10' X 30' au garage existant, faisant en sorte que la superficie du garage sera plus grande que celle de la maison ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné et qu'aucun citoyen n'a manifesté son opposition ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure 2021-01, soit d'autoriser l'aménagement d'un abri de 10' X 30' au garage existant, faisant en sorte que la superficie du garage sera plus grande que celle de la maison.

ADOPTÉE

Dérogation mineure 2021-02 : 694, rue Dufferin (12.04)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée au sujet de l'emplacement d'une remise sur le terrain de la propriété cis au 694, rue Dufferin ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fera en sorte que la marge arrière est de 0,55 mètres et la marge latérale de 0,88 mètre pour une remise ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné et qu'aucun citoyen n'a manifesté son opposition ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu (6 pour, 0 contre)*

12.03
2021-03-9427

12.04
2021-03-9428



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure 2021-02, soit d'autoriser l'emplacement d'une remise sur le terrain de la propriété cis au 694, rue Dufferin, faisant en sorte que la marge arrière est de 0,55 mètres et la marge latérale de 0,88 mètre pour une remise alors que selon l'article 7.7 intitulé « Normes d'implantation » du Règlement de zonage no.2012-URB-02 exige que ces marges de reculs minimales soient de 1,5 mètres.

ADOPTÉE

Ayant déclaré apparence de conflit d'intérêts, le maire Philippe Dutil et le conseiller Paul Stuart se retirent des délibérations.

La conseillère Deborah Bishop, en sa qualité de mairesse suppléante, préside l'assemblée.

Demande de changement de zonage 2021-01 : zone C5(12.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'ajout des usages « habitations unifamiliales isolées » ; « habitations bifamiliales isolées » et « Services de protection » dans la zone C5 ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment respectées ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu (4 pour, 0 contre)*

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE L'article 5.6 du Règlement de zonage intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe c) intitulé « Zones commerciales C » par :

- l'ajout d'un « X » dans le tableau à la ligne « A.1 Habitations unifamiliales isolées » pour la colonne correspondant à la zone C5 ;
- l'ajout d'un « X » dans le tableau à la ligne « B.1 Habitations bifamiliales isolées » pour la colonne correspondant à la zone C5 ;
- l'ajout d'un « X » dans le tableau à la ligne « D.2 Services de protection » pour la colonne correspondant à la zone C5.

QU'une consultation publique écrite soit tenue du 17 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil et le conseiller, Paul Stuart, reprennent leur place à la table de délibération.

12.05
2021-03-9429



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

JCB

GREFFIER

PLQ

MAIRE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Le directeur général énumère les différentes correspondances reçues au cours du mois de février. Les membres du conseil ne manifestent pas leur désir de donner suite aux différentes correspondances.

14.0

VARIA (14.0)

La conseillère Deborah Bishop félicite les membres de l'équipe des travaux publics pour leur excellent travail de déneigement des pistes cyclables.

Le conseiller Guy Ouellet remercie les employés des travaux publics pour leur bon travail de déneigement des trottoirs.

Le conseiller Paul Stuart remercie M. Scott Hatch pour son travail à la patinoire de Stanstead et pour avoir remercié les citoyens d'avoir respecté les règles de distanciation sur la page Facebook de la patinoire Raymond-Parent.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (15.0)

Il n'y a aucune question.

16.0

2021-03-9430

LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier